Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200063392-20240219-02-BS-019-2025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/2/2024
Mise en ligne : 27-02-24

Parné sur roc
ZA de l'épronniere

Terrain de la commune à céder à RIOU
1200m2 env

Terrain agglo
11 500m2 env

Ouvrage de régulation du débit par un regard muni d'une décantation et d'un regard à ouvrage siphoïde avec régulation du débit à 9l/s par un orifice de régulation de 69mm, équipé d'une vanne guillotine et d'une surverse par callebottis

Canalisation AEP existante à déposer

Raccordement sur canalisation AEP existante

Ilot A

Section C n°1062
Section C n°797
Pilkington
Section C n°799
Emaplast
Section C n°881
Section C n°1063
Section C n°1064
Section C n°1065 partie
Section C n°815
Section C n°451
Section C n°452
Section C n°449

Section C n°452 Référence cadastrale
Application cadastrale (tracé figuratif)
Regard de visite à créer
Réseau eaux pluviales existant
Réseau eaux pluviales à créer

Chaque acquéreur devra raccorder ses eaux pluviales au fossé de la voie existante via un regard de branchement. Les eaux pluviales devront obligatoirement se rejeter dans le bassin de rétention.

La zone ne disposant pas d'assainissement collectif, chaque acquéreur devra prévoir sa propre installation d'assainissement autonome. Les eaux issues de cette installation seront rejetées dans les fossés de la voie existante via un regard de branchement.

Haie et arbres à préserver

1/1 000